



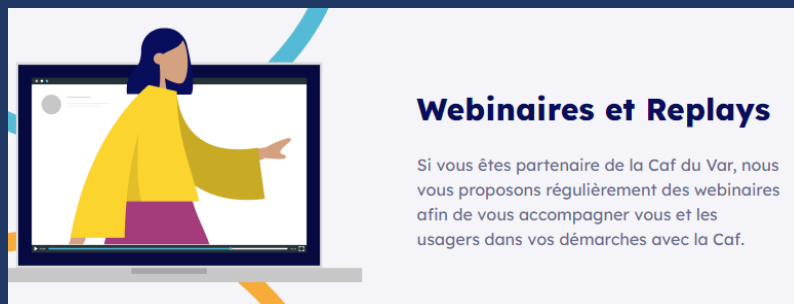
WEBINAIRE ENFANCE ET JEUNESSE

18 décembre 2025



Cette présentation est enregistrée
et sera mise à disposition sur la page
**Webinaire et Replay du nouvel espace
partenaires**

[https://www.caf83-
partenaires.fr/webinaires-et-replays](https://www.caf83-partenaires.fr/webinaires-et-replays)



Nous vous conseillons de ...



Couper les micros



Désactiver les webcams



Poser vos questions par tchat



De vous regrouper si nécessaire



Fermer vos autres applications

Sommaire

1. Informations générales et actualités
2. Les aides financières aux équipements jeunesse
3. La campagne de subventions 2026
4. Les aides directes aux jeunes et aux familles
5. Les dispositifs d'accompagnement
6. Engagement des partenaires
7. Contacts et liens utiles

La COG 2023-2027 : des ambitions pour l'enfance et la jeunesse

- La branche Famille renforce le soutien au fonctionnement mais aussi au **développement d'une offre éducative de qualité pour les enfants et les adolescents** sur les temps péri et extrascolaires.
- Elle conforte également les moyens pour **favoriser l'autonomie** et l'accès aux droits des jeunes, en structurant une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes.
- Cette politique s'inscrit dans un cadre partenarial, **au service d'une stratégie de continuité éducative, et s'articule aux dispositifs contractuels territoriaux** : volets jeunesse des schémas départementaux des services aux familles (SDSF), des conventions territoriales globales (CTG), et des projets éducatifs territoriaux (PEDT), en tenant compte de la dimension écoresponsable des projets et des actions soutenues.



La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille de la Sécurité sociale définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans.

Le SDSF 2024-2026

- 14 signataires départementaux : Préfecture du Var, Conseil Départemental, AMV, CAF, MDPH, DSDEN, ARS, TJ, MSA, UDAF, France Travail, CPAM, DRAC et PJJ.
- Des ambitions pour la jeunesse : Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins
 - Approfondir et développer les dispositifs soutenant les projets des jeunes,
 - Développer quantitativement et qualitativement les accueils collectifs de mineurs
 - Coordonner une réponse adaptée et préventive sur la santé des jeunes, notamment mentale



1. Informations générales et actualités

- Actualités de la Caf du Var
- Partenariat avec l'Education Nationale

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ACTUALITÉS

Actualités de la Caf du Var

La campagne de subvention de fonctionnement multi thématiques 2026

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et dans la limite de ses dotations budgétaires, la CAF du Var peut accorder une **aide au fonctionnement et/ou à l'investissement** pour le ou les équipements que vous gérez et/ou que vous souhaiteriez développer

→ Subventions de fonctionnement

16 janvier

[CAF 83 - Campagne de subventions de fonctionnement \(hors parentalité\) - 2026/2027 · demarche.numerique.gouv.fr](#)

→ Subventions d'investissement

31 mars

À venir



Le site pour les partenaires

Retrouvez toute l'actualité de la Caf du Var qui vous concerne, les événements, les formations, les lettres aux partenaires...

[Accueil | Caf & Co du Var](#)



Le Fil allo parents 83 sur TIPI

Une ligne d'écoute anonyme à destination des parents

→ Ecoute bienveillante

→ Conseils personnalisés

→ Orientation vers les structures adaptées

→ Lundi, mardi et jeudi de 12h00 à 14h00

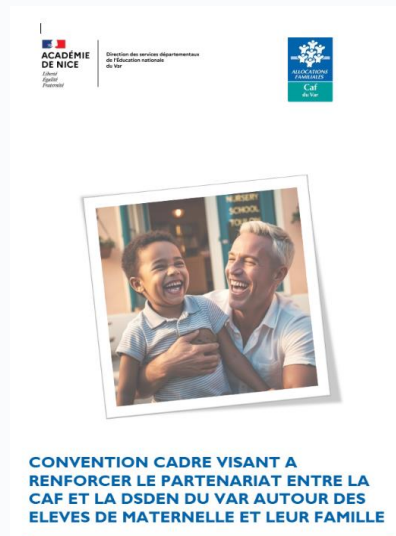


2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ACTUALITÉS

Partenariat avec l'Education Nationale

■ Convention M3A : CAF/DSDEN :

Assurer la coordination des interventions au plus près des jeunes enfants, des professionnels qui les accompagnent et des parents, dans les différents lieux concernés : école maternelle, espaces d'accueil enfants-parents, relais petite enfance, crèches...



■ Orientations en faveur de la continuité éducative : L'articulation CTG et PEDT : accord cadre CAF/DSDEN :

- L'alignement de la durée des projets éducatifs de territoire (PEDT) sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) est recommandée pour assurer une meilleure cohérence et continuité éducative.

→ Harmoniser les actions éducatives

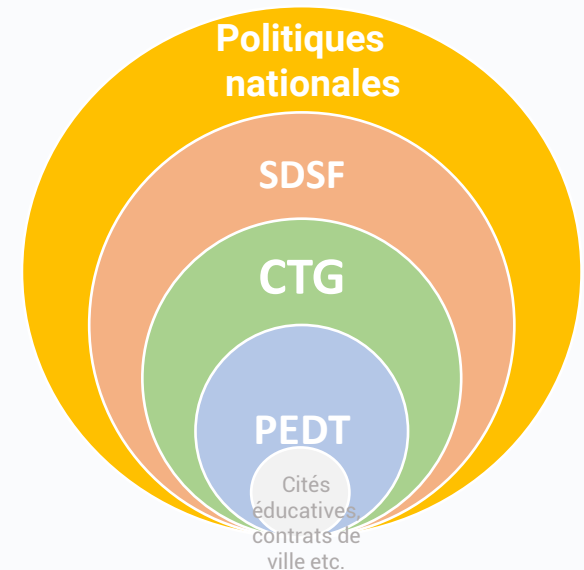
→ Faciliter la coopération

→ Optimiser les ressources

→ Renforcer les partenariats

 Dépôt et renouvellement des PEDT sur démarches simplifiées du 27 avril au 30 septembre 2026

Élargissement
du PEDT
jusqu'à l'âge
de 25 ans



2. Les aides financières aux équipements jeunesse

- Les aides au fonctionnement en accueil de loisirs
- Les aides à l'investissement en accueil de loisirs
- La prestation de service jeunes
- Les points d'accueil et d'écoute jeunes PAEJ

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Les accueils de loisirs : Les prestations de service

■ La prestation de service ALSH

- Une prestation pour soutenir le fonctionnement des structures de loisirs.

→ Les accueils périscolaires

→ Les accueils extrascolaires

→ Les accueils adolescents

BAREMES 2026	Prix plafond	Taux 30%
Périscolaire	1,97 €	0,59 € / h
Extrascolaire	2,08 €	0,62 € / h
Accueil ados	3,08 €	0,92 € / h
Bonus inclusion handicap		3,90 € /h
Asre		0,55 € / h
Plan mercredi		0,46 € / h
Plan mercredi en QPV		0,95 € / h

■ Le complément inclusif

- Pour les enfants et adolescents bénéficiaires de l'AEEH
- Avenant à la convention initiale
- Le droit sera payé en 2026 après la déclaration réelle 2025

■ La pause méridienne en périscolaire

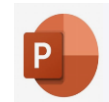
- financement de l'intégralité de la pause méridienne
- Préconisation : faire inscrire sur la délibération municipale que la pause méridienne ouvre droit aux activités de l'ALSH

■ Dégel des heures nouvelles

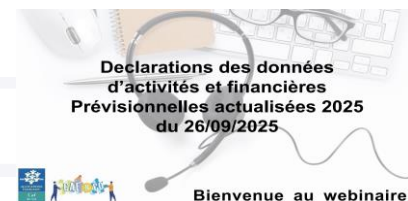
- Bonification de 0,30 €
- les heures prises en compte dans le calcul du Bonus Territoire sont plafonnées à 25% par rapport à l'offre existante.



Les gestionnaires dont les conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2025 ont été invités à nous transmettre les éléments nécessaires à leur renouvellement à compter du 01 janvier 2026.



Diaporama du webinaire



Declarations des données
d'activités et financières
Prévisionnelles actualisées 2025
du 26/09/2025

Bienvenue au webinaire

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Les accueils de loisirs : les aides à l'investissement

▪ Objectifs

- Rénover et **moderniser les infrastructures** vieillissantes afin de réduire leur coût de fonctionnement ;
- Intégrer des **pratiques durables** dans les projets, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement ;
- Garantir un cadre d'accueil sain et durable aux enfants et aux jeunes adolescents et leurs familles.

▪ Modalités de financement

- La prise en charge de **60% des dépenses** subventionnables maximum,
- Un maximum de **2 500€/m²** pour les travaux,
- Un plafond des programmes successifs : à moins de **10 ans** d'intervalle, le montant total des subventions successives pour chaque équipement ne doit pas excéder le plafond maximal de prise en charge.

▪ Priorisation des projets :

- Seront **prioriser les projets permettant le développement de l'offre** dans les territoires peu couverts /avec une croissance démographique forte
- Les projets de création, de rénovation avec augmentation de l'offre seront priorisés, **puis les projets de rénovation et enfin les projets d'acquisition de matériel et de mobilier.**

31 mars

2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Les accueils de loisirs : les aides à l'investissement

▪ Dépenses éligibles :

- Les coûts fonciers et terrain ;
- Les gros œuvre et clos couverts ;
- Les aménagements intérieurs ;
- Les équipements simples et particuliers ;
- Les honoraires et frais administratifs (honoraires d'architecte, les frais de maîtrise d'œuvre, les études techniques) ;
- Autres (aménagements extérieurs et végétalisation, voirie, réseaux divers, l'assurance de construction) ;
- Logiciels et matériel informatique
- La mobilité douce (les dépenses liées à la promotion de la mobilité douce autour des installations, encourageant ainsi des modes de transport respectueux de l'environnement) ;

▪ Maintien de la destination sociale ALSH :

- **15 ans** pour les investissements concernant des travaux de création, rénovation, ou de transplantation de bâtiment (*après la visite de conformité de la structure effectuée par les services de la Caf*).

- **5 ans** pour les matériels et mobiliers

- ✓ *La demande de financement s'effectue dans le cadre de la campagne de subvention d'investissement.*



Il est obligatoire de contacter la conseillère de votre territoire avant tout dépôt du dossier (nécessité d'avoir une vision programmatique pluriannuelle).



2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Accueil 12-25 ans – la PS Jeunes

La prestation de service Jeunes

- **Encourager les initiatives des adolescents** en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés
- Poursuivre le développement des **actions favorisant l'autonomie des jeunes** en encourageant leur engagement citoyen
- De nouvelles **modalités d'évaluation** pour ces équipements à compter de **2026** et qui seront accompagnés durant l'année

Financement

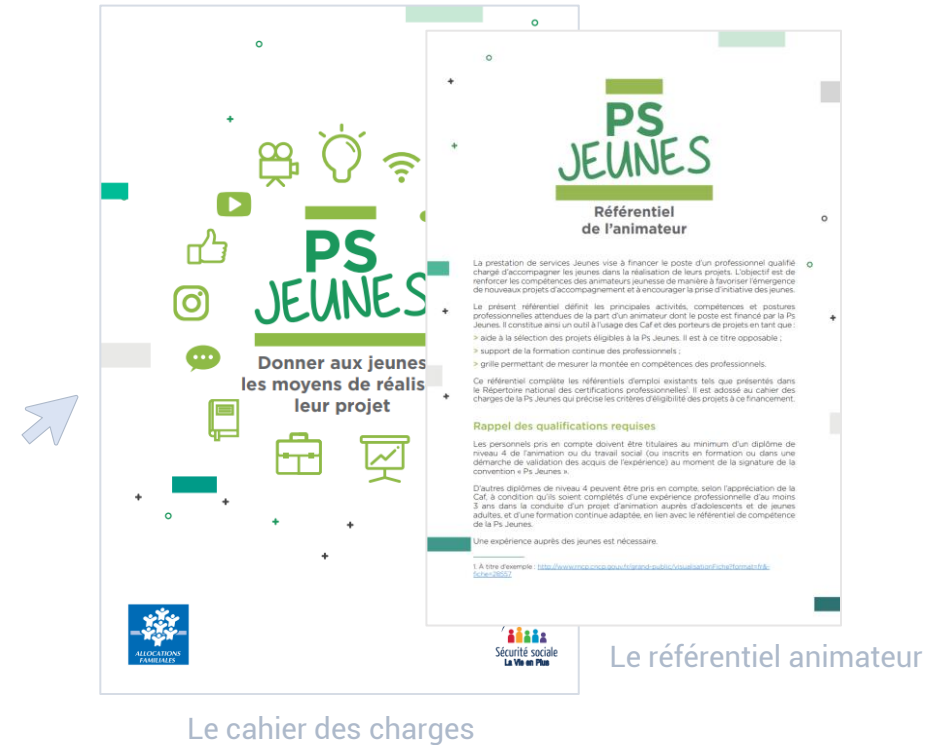
- Prestation de service à la **fonction** avec une prise en charge de 50% des dépenses relatives au poste d'animateurs qualifiés dans la limite de 22 178,50 €/an et par Etp
- minimum 0,3 Etp



2. LES AIDES FINANCIERES AUX EQUIPEMENTS

Accueil 12-25 ans – la PS Jeunes

- **Les structures doivent répondre aux critères suivants :**
 - s'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans
 - s'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés avec de l'expérience (niveau IV minimum des métiers de l'animation et du travail social)
 - mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes
 - mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes
 - associer les familles au projet de l'accueil
 - Proposer une présence éducative en ligne / accompagnement numérique



 Vous avez un projet ?
Contacter nos services
enfancejeunesse@caf83.caf.fr



Date limite le
23/01/2026

3. La campagne de subventions de fonctionnement multi-thématiques

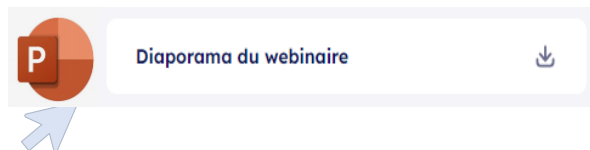
- Objectifs
- Thématiques des projets
- Modalités de soutien financier
- Déposer un dossier de demande
- Focus sur la promotion des valeurs de la République

3. LA CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT MULTI-THEMATIQUES

La thématique enfance et jeunesse

▪ Objectifs

- Renforcer l'accessibilité aux loisirs éducatifs
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires
- Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen des enfants et des jeunes
- Favoriser l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes
- Développer de nouveaux projets en lien avec les besoins émergents des jeunes
- Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes



Développement des Services et des Territoires – Développement Social – Enfance & Jeunesse



ENFANCE JEUNESSE

**CAMPAGNE SUBVENTIONS
MULTI-THEMATIQUES**

2025-2026

FAQ du 13 novembre 2025

TREMPLIN

Un  pour vos projets !

Déposez
vos demandes
du
04/11/2025
au
16/01/2026

Présentation : Sylvie Zigliara et Sandra Casabona



Date limite
16 janvier 2026

3. LA CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT MULTI-THEMATIQUES

Les thématiques enfance jeunesse :

- ✓ L'accès aux **activités culturelles, artistiques, scientifiques** et sportives.
- ✓ L'éducation à la **citoyenneté**, à la promotion des valeurs de la République, le renforcement de la culture sociale, notamment par une meilleure connaissance du fonctionnement de la protection sociale, des droits associés et des structures ressources.
- ✓ **L'éducation aux médias et au numérique** (usage responsable, sensibilisation aux risques de cyberharcèlement, à la surexposition des écrans).
- ✓ L'éducation à **l'environnement et au développement durable** (actions pour la biodiversité, réduction des déchets, sensibilisation aux enjeux climatiques).
- ✓ La **prévention santé** des enfants, adolescents et des jeunes (initiatives favorisant le bien être psychique, la prévention du mal être).
- ✓ La promotion de **l'égalité filles/garçons** et la lutte contre les stéréotypes de genre.
- ✓ **La mobilité des jeunes** sur les territoires ruraux ou isolés (programmes de sensibilisation à la mobilité autonome, organisation de parcours mobilité durable, projets d'entraide locale menés par les jeunes pour améliorer les conditions d'accès aux loisirs).



3. LA CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT MULTI-THEMATIQUES

Les grands axes : enfance jeunesse

AXE 1

Accompagner la qualité
des projets au sein des structures jeunesse

Pour les 3-17 ans qui fréquentent les structures d'accueil de loisirs
et les accueils « ados »

Cet axe est destiné à améliorer la qualité des activités de loisirs au sein des structures et accueils du Var qui bénéficient d'un soutien financier de la Caf du Var via une prestation de service (ALSH, PS, Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale) sur des projets avec une forte plus-value éducative.

Un projet dans une structure bénéficiaire d'une prestation de service peut mobiliser des financements complémentaires visant à soutenir des projets et actions portés par les jeunes.

AXE 2

Soutenir les projets innovants en faveur de
l'engagement et de l'autonomie des jeunes

Pour les ados et les jeunes qui cherchent à s'engager sur des
projets

Cet axe est destiné à valoriser les initiatives des jeunes dans la promotion du mieux vivre ensemble autour de **projets ayant une finalité d'utilité sociale ou d'intérêt général / solidaire**.

✓ Ces projets peuvent être accompagnés par les structures jeunesse (BIJ, PIJ, maison des jeunes etc.)

✓ Ils peuvent s'adresser à jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).



 Le budget prévisionnel du projet ne devra comporter aucune mention de participations familiales ni de montant de prestations de service.

3. LA CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT MULTI-THEMATIQUES

Les modalités de soutien financier :

- Les projets déposés doivent porter exclusivement sur du **fonctionnement spécifique**. Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues.
- Le financement de la Caisse d'Allocations Familiales aux projets déposés sera limité à **80 % du budget** global du projet. La recherche de **cofinancement** ou d'autofinancement est donc requise

Les dépenses éligibles

- ✓ Les charges de personnel : Les temps de préparation* du projet hors temps d'accueil (Axe 1), de la masse salariale du projets (Axe 2)
- ✓ Achats : dans la limite de 25% du budget (petits équipements, achats destinés au projet)
- ✓ Intervenants extérieurs
- ✓ Frais de déplacement, billetterie, réservation de salles

Le soutien financier

- ✓ Acompte de 70% du montant octroyé (le montant sollicité doit être de 1500€ minimum)
- ✓ Solde de 30% à réception du bilan
- ✓ Financement pluriannuel possible

Les pièces à fournir

- ✓ Le budget prévisionnel de l'action détaillé
- ✓ Le détail des moyens humains engagés
- ✓ Les devis pour les dépenses engagées (comptes 60,61,62)
- ✓ [Le bilan de votre action 2025](#)



**Les temps de préparation sont les temps utiles à la production des activités collectives liées au projet, ils comprennent : la préparation et l'évaluation du projet (rédaction des supports, préparation de tout élément nécessaire à la mise en œuvre du projet) et la participation aux réunions et à la coordination du projet (exemple : pour un projet au sein d'un accueil de loisir, le temps de présence avec les enfants ne doit pas être inclus dans la masse salariale car il est déjà pris en compte dans le calcul de la prestation de service).*

3. LA CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT MULTI-THEMATIQUES

Déposer un dossier de demande :



2 étapes sur le portail Démarches Simplifiées + votre bilan 2025

1

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES

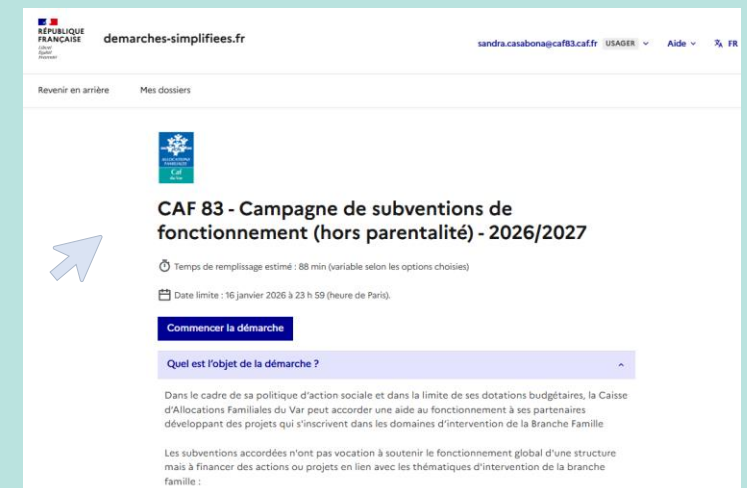
- ✓ Compléter le dossier socle de données administratives
- ✓ A compléter 1 seule fois pour toutes vos demandes de subventions auprès de la Caf du Var
- ✓ Informations juridiques, déclarations sur l'honneur, attestation Urssaf, RIB, SIREN/SIRET, Récépissé de déclaration en préfecture, publication au JO, rapport d'activité, statuts, liste des membres du CA, compte de résultats, tableau des salaires, budget prévisionnel.



2

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION MULTITHEMATIQUE

- ✓ Compléter le dossier en lien avec votre projet
- ✓ Périmètre de votre projet, territoires ciblés, nombre de jeunes, partenariats, budget du projet, moyens humains, moyens matériels etc.



3 bis. LA PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Focus sur la promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation

▪ Objectifs

- Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité,
- Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème,
- Prévenir les phénomènes de radicalisation ou accompagner les familles et les jeunes touchés par ce phénomène.

▪ Publics

Enfants, adolescents, jeunes adultes, parents, groupe, professionnels

▪ Domaines d'intervention

- La promotion des valeurs de la République,
- La pédagogie autour de la radicalisation, le contre discours et le développement de l'esprit critique ;
- Le renforcement du vivre ensemble et la prévention du repli communautaire



**Vous avez un projet ?
Contacter nos services**

enfancejeunesse@caf83.caf.fr

4. Les aides aux jeunes et aux familles

- L'aide aux vacances enfants
- Les aides financières individuelles
- La bourse Ose tes idées
- Les PAEJ

4. LES AIDES AUX JEUNES

L'aide au départ en vacances des enfants avec VACAF

▪ Publics

- les enfants âgés de 6 à 17 ans
- ayant un quotient familial Inférieur ou égal à 1 500 €
- Une aide financière versée à l'organisateur du séjour labellisé AVE, selon le principe du tiers payant
- la durée du séjour doit être d'au moins 5 jours / 4 nuits en période de vacances scolaires
- Chaque enfant peut prétendre à cette aide dans la limite d'une fois par an



QF des familles	Aide AVE
< 200 €	350 €
201-700 €	300 €
701-1 200 €	250 €
1201-1 500 €	200 €



Ouverture de la campagne au
cours du premier trimestre 2026

4. LES AIDES AUX JEUNES

Labellisation des partenaires vacances enfants (AVE)

■ Critères d'éligibilité des séjours

- La mixité de genre, sociale, économique et culturelle
- La qualité et la variété des activités proposées dans le domaine des activités de loisirs éducatifs La qualité de l'encadrement, en particulier pour les activités relevant des domaines choisis
- Le respect des consignes sanitaires (locaux, transports, activités).
- L'information aux familles et les modalités d'implication et de participation.
- Le respect des obligations de neutralité confessionnelle, politique et philosophique.
- La durée du séjour doit être d'au moins 5 jours / 4 nuits en période de vacances scolaire
- Le séjour doit se dérouler en France métropolitaine

+ Séjours déclarés aux Services Jeunesse et Sport
SDJES



4. LES AIDES AUX JEUNES

Les aides financières aux familles

■ L'aide aux activités culturelles et artistiques

- 6 – 11 ans ou bénéficiaires de l'Aeeh
- De 100 € à 200 € en fonction du Quotient Familial (inférieur à 1 000 €)
- Pour des activités culturelles et artistiques (hors club sportif, ou cours de langues)
- Pour la danse artistique et le cirque le montant du Pass'sport est déduite de l'aide versée

■ L'aide à l'autonomie des jeunes

- 16 – 25 ans menant des projets de formation, d'insertion professionnelle.
- Faire la demande dans le cadre d'un accompagnement par un travailleur social
- Jusqu'à 2 000 € sous forme de subvention ou de prêt (QF inférieur ou égal à 1 000 €)
- Mobilisable pour : des frais de formation, l'acquisition d'un véhicule (ou réparation), l'équipement du logement, aide à la mobilité



Campagnes
2025 clôturées

4. LES AIDES AUX JEUNES

Les aides financières aux familles

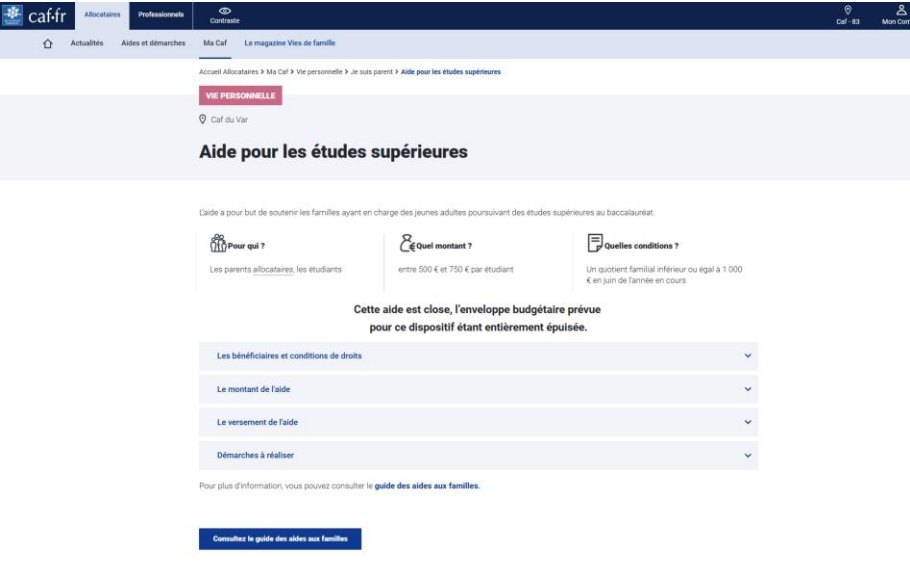
▪ L'aide aux études supérieures

- Moins de 21 ans au 15 septembre
- De 500 € à 750 € en fonction du Quotient Familial (inférieur ou égal à 1 000 €)
- Hors : redoublement, réorientation, concours infirmier, études à l'étranger, études éducateur spécialisé, assistant sociaux, formation en alternance si le salaire est supérieur à 55% du smic

AVANT LE 30 NOVEMBRE
De chaque année



LES AIDES FINANCIÈRES



4. LES AIDES AUX JEUNES

Les aides à la formation BAFA

▪ Aide locale de la Caf du Var

- 16 – 26 ans
- Quotient Familial inférieur ou égal à 1 000 €
- Avoir suivi les 3 stages : formation générale, stage pratique et formation d'approfondissement (intégralité du cursus).
- Montant de l'aide : 400 €

▪ Aide nationale de la Cnaf

- À partir de 16 ans
- Faire la demande dans un délai de 3 mois maximum après la date d'inscription à la session d'approfondissement
- Jusqu'à 200 €

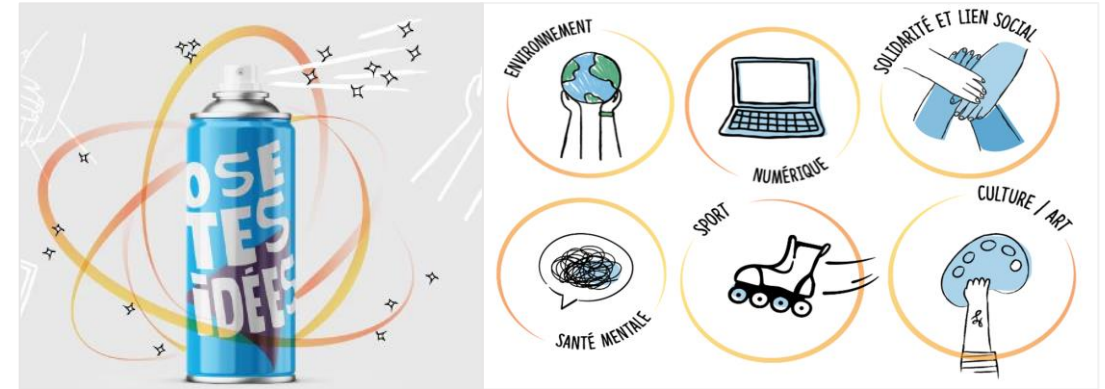


➔ [CAF - Aide à la formation Bafa](#)

4. LES AIDES AUX JEUNES

La bourse Ose tes Idées

- **Jusqu'à 1 500 €**
- avoir entre 11 à 25 ans, être résident varois, et avoir une idée de projet individuel ou collectif
- avoir une ambition d'intérêt général et/ou d'utilité sociale,
- être ouvert sur les habitants ou viser l'amélioration de son cadre de vie
- Les bourses sont attribuées lors d'une présentation du projet par le(s) jeunes devant un jury composé des membres organisateurs (CAF, SDJES, Ligue de l'Enseignement FOL83) et de directeurs de structures de jeunesse.



4. LES AIDES AUX JEUNES

Les points d'accueil et d'écoute jeunes - PAEJ

▪ Objectifs

- Permettre aux jeunes de **trouver à proximité de leur domicile un espace de dialogue** où ils peuvent se rendre gratuitement et de manière confidentielle.
- Il doit soutenir l'inscription dans les liens familiaux et sociaux, il opère dans le **champ du social** et non du sanitaire (ex. MDA orientation vers de l'accès aux soins).
- Le public accueilli : s'adresse **prioritairement aux 12-25 ans**. Peut s'adresser aux plus jeunes dans le cadre d'actions collectives. Il s'adresse également aux parents des adolescents qui rencontrent des difficultés dans la relation, les situations de conflits parents-enfants.

▪ Offre de service :

- Proposer des plages d'accueil inconditionnel (physique et téléphonique)
- Proposer un accompagnement individuel adapté à la situation du jeune
- Mettre en place des actions collectives de prévention, de sensibilisation, de médiation.
- Mettre en place des démarches d'aller vers et une présence éducative en ligne



Si vous avez un projet de PAEJ sur votre territoire, merci de contacter le service développement social de la Caf du Var

5. Les dispositifs d'accompagnement

- Les accueils de loisirs
- Les promeneurs du net
- L'inclusion des enfants en situation de handicap

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'appui aux accueils de loisirs

- **Accompagnement méthodologique au PEDT**

- un accompagnement méthodologique in situ auprès des équipes (élus/techniciens)
- une mise en dynamique, une valorisation et un appui sur l'outillage général des PEDT
- l'animation de rencontres départementales des coordonnateurs PEDT

- **Accompagner la compétence des professionnels**

- Les rencontres des directeurs d'accueils de loisirs
- Pôle d'appui aux accueils de loisirs maternels 3-5 ans
- Mise en place d'une démarche d'inclusion des enfants en situation de handicap
- Centre de ressources pédagogiques

- **Accompagner les collectivités dans la transformation des temps de garderie en temps périscolaire**

- **Promouvoir les pratiques éducatives**

- Éducation à l'environnement et au développement durable avec le Label centre Aere
- Promotion et actions éducatives :
Affichons la laïcité, C'est mon patrimoine, graines de philo, place à nos droits.



CONTACT accueil@francas83.fr



Toute l'année

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

La ressourcerie

- **Matériel sportif pour les accueils de loisirs et les partenaires de la Caf du Var**
 - Mise à disposition gratuite
 - Recyclerie sportive
 - Matériel sportif pour les activités et séjours (sports d'hiver, paddle, matériel de camping etc.)
 - Matériel pour vos évènements (barnum, sonos etc.)



Le pôle ressources "Savoir à rouler à vélo"



- **Matériel et outils**
 - Mise à disposition de vélos
 - Matériel et atelier de réparation
 - Formations et accompagnement « savoir Rouler à Vélo » et du « Savoir Rouler à Vélo Adapté »



Toute l'année



410 Chemin des Plantades
83130 LA GARDE

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les Promeneurs du Net

- **L'accompagnement des professionnels dans leurs missions de présence éducative en ligne**

- une coordination départementale piloté par la Ligue de l'enseignement du Var (FOL)
- un réseau de 50 promeneurs
- Des temps d'échanges de pratiques entre professionnels



FÉDÉRATION VAR
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

- **Les formations proposées**

- La présence éducative sur internet
- Valeurs de la République et Laïcité
- Fake news et théorie du complot
- Stéréotypes discrimination et cyberharcèlement
- Développement psychologie des adolescents
- Prévention des comportements à risques
- Éducation à la sexualité numérique
- Vie affective et sexualité chez les ados
- Education aux médias



[Annuaire des PDN du Var](#)

CONTACT coordo.pdn@laligue83.org

5. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Inclusion des enfants en situation de handicap

■ Dispositif de départ en colonie de vacances ordinaire

- Permet aux enfants en situation de handicap de participer à des séjours ordinaires en mettant en place les aménagements nécessaires à leurs besoins, tout au long de la colo.
- Enfants âgés de 6 à 17 ans en situation de handicap (Aeeh)
- Les aménagements sont entièrement pris en charge via le dispositif DACI
- Des temps d'échanges de pratiques entre professionnels



■ Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueils

- Publics : les professionnels des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, des séjours de vacances, des accueils de jeunes, des clubs sportifs, des loisirs culturels.
- Accompagnement, sensibilisation, préconisations, analyse de pratiques, soutien, médiation, analyse de besoins etc.
- Formations loisirs et handicap pour les ALSH : sensibiliser les personnels des centres de loisirs varois à l'accueil d'enfants en situation



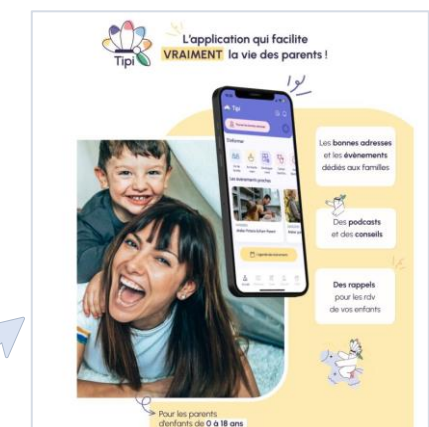
6. Engagement des partenaires

- Communication
- Charte de laïcité
- Tipi

6. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

- **Les engagements en matière de communication**
 - Mentionner la Caf sur vos communications publiques
 - Afficher le logo officiel de la Caf dans vos locaux et vos documents administratifs
- **Le respect de la charte de la laïcité**
 - Télécharger [le guide de la laïcité](#)
- **Faire connaître vos projets auprès des familles sur tipi**
 - [Tipi : La tribu de tous les parents](#)

#CafduVar



7. Contacts et liens utiles

CONTACTS ET LIENS UTILES



Vos interlocuteurs à la Caf du Var
[trombinoscope_112025.pdf](#)



La page dédiée à la campagne de subvention
[Subventions 2026 : La Caf du Var simplifie sa campagne de subventions de fonctionnement | Caf & Co du Var](#)



Nous écrire
enfance.jeunesse@caf83.caf.fr



Le Kit graphique pour vos communications
[Logos, charte graphique, engagements en matière de communication, affiches de financement.](#)



4 juin 2024

Kit graphique de la Caf du Var

La Caf du Var est partenaire de votre association / collectivité / structure ? Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de...



Sandra Casabona
Enfance Jeunesse
☎ 06 22 52 62 45 / 04 94 09 74 10
✉ enfancejeunesse@caf83.caf.fr
✉ sandra.casabona@caf83.caf.fr



Sylvie Zigliara
Enfance Jeunesse
☎ 04 94 09 76 60
✉ enfancejeunesse@caf83.caf.fr
✉ sylvie.zigliara@caf83.caf.fr



Les interlocuteurs de la Caf du Var

Découvrez nos collaborateurs qui s'engagent chaque jour à vous offrir un service de qualité. Ce trombinoscope vous permettra de mieux connaître les responsables et les agents avec qui vous serez en contact, afin de faciliter vos échanges et de renforcer la proximité entre vous et nos services.



Aides aux partenaires

Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé.

Le partenaire s'engage à :

Manifestation

Fixer avec la Direction de la Caf du Var la date de l'inauguration, et à l'informer avant toute manifestation relative au projet ou à l'équipement financé.

• La manifestation devra faire l'objet d'une liaison préalable avec le Secrétaire de Direction pour en arrêter les dates et le protocole.
caf83.hq.secrétaire@direction@caf83.caf.fr

• Le carton d'invitation devra mentionner le logo de la Caf du Var.

Communication publique

Faire mention du partenariat et du financement apporté par la Caf du Var dans toutes les déclarations publiques (presse, réseaux sociaux, publication, site internet, page facebook...)

Supports de communication

Mentionner le logo de la Caf du Var sur tous les supports de communication, relatifs au projet ou service couvert par la convention.

Affichage dans les équipements

Porter à la connaissance des familles le soutien de la Caf du Var à la réalisation du projet, à travers :

• les informations et documents administratifs destinés aux familles.

• l'affichage de façon visible pour le public du support élaboré par la Caf du Var.

Travaux

Mentionner le concours de la Caf du Var à la réalisation du projet, sur les panneaux installés lors des chantiers, durant toute la durée des travaux.

Pour obtenir les logos, visuels et/ou supports mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à vous rapprocher du Conseiller en développement en charge de votre territoire.



Pas encore présent sur
Tipi ?

Créez votre espace Partenaires.

[Je crée mon espace Tipi](#)

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

